Communiqué de presse

Vendredi 18 novembre, Levallois-Perret,

Les CCI dépassent leurs objectifs fixés par l'Etat pour l'accompagnement des entreprises.

En complément des missions confiées au réseau des Chambres de commerce et d'industrie dans le cadre de son contrat d'Objectifs et de Performance, l'État avait fixé en 2020 des objectifs complémentaires ambitieux pour la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises sur les années 2021 et 2022, dans le cadre d'un protocole d'accord signé avec CCI France.

Ces objectifs concernaient 4 thématiques majeures pour notre économie et devaient être atteints au 31 décembre 2022 :

- La transformation numérique des entreprises (200 000 entreprises à sensibiliser et 15 000 entreprises à accompagner) ;
- La transition écologique (200 000 entreprises à sensibiliser et 15 000 entreprises à accompagner) ;
- Le soutien aux PME industrielles (29 000 entreprises à sensibiliser sur le plan de relance) ;
- Le soutien aux entreprises en difficulté (50 000 entreprises à sensibiliser et 10 000 entreprises à accompagner).

Fortement mobilisé pour leur réalisation, le réseau des CCI annonce qu'il a dépassé dès fin octobre, l'ensemble de ces objectifs volumétriques.

« *Jamais les entreprises n'ont eu autant besoin des chambres de commerce et d'industrie. Notre réseau est au rendez-vous des objectifs fixés par l'État.* » indique Alain Di Crescenzo, Président de CCI France.

« *Notre ambition est d'aller encore plus loin pour devenir le premier réseau public de proximité accélérateur de l'économie et de la croissance durable des entreprises. C'est tout l'objet du Plan stratégique du réseau des CCI adopté en septembre dernier*. » conclut Alain Di Crescenzo.

Contacts presse CCI France
Françoise Fraysse - f.fraysse@ccifrance.fr - 06 79 94 59 90

Contact communication
Yann Drumare – y.drumare@ccifrance.fr – 06 50 75 49 48